



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz
du 17 décembre 2015**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Antoine Gremaud (pour les trois tables du fond – 31 personnes)
M. Jean-Claude Bussard (pour les deux premières tables et celle du Conseil – 34 personnes)
Présents: 7 Conseillers communaux
65 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 66 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 7 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 19 mai 2015
 2. Budget de fonctionnement 2016 et rapport de la Commission financière
 3. Investissements 2016 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Epuration et station de pompage « En Redon » Fr. 250'000.-
 - Adduction d'eau avec défense incendie « En Redon » Fr. 60'000.-
 - Entretien routes et trottoirs Fr. 200'000.-
 4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2016
 5. Informations du Conseil communal
 6. Divers.
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 46 du 13 novembre 2015, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 7 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de MM. Antoine Gremaud et Jean-Claude Bussard.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscitant aucune, ***il est approuvé tel quel.***

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 mai 2015

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal.

Comme il n'y en a pas, il demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 mai 2015 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 19 mai 2015 est accepté à l'unanimité, avec une abstention

Point 2

Budget de fonctionnement 2016 et rapport de la Commission financière

M. le Président rappelle qu'en premier nous passerons le budget de fonctionnement 2016, puis le budget d'investissement et ensuite chaque investissement séparé et ce n'est qu'à la fin que la totalité des budgets seront votés. Le budget de fonctionnement 2016 est affiché à l'écran et la parole est donnée à M. Michel Grivel, Conseiller communal responsable des finances.

M. Grivel donne la lecture du budget, chapitre par chapitre, selon les chiffres parus dans le bulletin communal. Il apporte une précision au chapitre 2, enseignement et formation, il y a une légère baisse des charges de l'école enfantine et du cycle scolaire obligatoire qui est due à la nouvelle loi scolaire, les charges étant équilibrées entre le canton et les communes et les transports scolaires encore subventionnés jusqu'en 2018. Au chapitre 6, un nouveau poste a été créé, le N°64 - Chemins de fers fédéraux, qui est la participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire. Au chapitre 7, pour l'approvisionnement en eau il y a une mise en réserve d'environ Fr. 12'000.00 et pour la protection des eaux il y a une nouvelle taxe sur les micropolluants pour Fr. 16'000.00.

Le budget 2016 se solde par un déficit de **Fr. 113'657.35**.

M. Grivel donne une information sur l'évolution des charges liées. Par rapport à 2006, il y a une augmentation d'environ 42,4 % alors que l'apport des personnes physiques n'a augmenté que de 6%. Les charges liées, cantonales et communales, s'élèvent pour la Commune à environ Fr. 3'000'000.00.

Une statistique de l'impôt sur le revenu est affichée à l'écran, avec les pourcentages par classe d'impôt. En 2010 il y avait 1'172 contribuables et 1'238 en 2013, dans lesquels sont inclus les contribuables n'habitant pas la Commune mais ayant des biens-fonds.

M. le Président remercie M. Grivel et précise que cette information sert à montrer que la marge de manœuvre pour la Commune se réduit de plus en plus avec les charges imposées par le canton. Aussi, dans le tableau sur la statistique de l'impôt, il est important de constater que la majorité des contribuables paient entre Fr. 1'000.00 et Fr. 5'000.00 d'impôts par année alors que huit contribuables paient plus de Fr. 20'000.00.

Le Président demande s'il y a des questions concernant le budget de fonctionnement 2016, comme cela n'est pas le cas, il donne la parole au Président de la Commission financière, M. Pierre Broye.

M. Broye remercie le Conseil communal et le personnel administratif pour la transparence lors de l'élaboration des budgets. Le budget de fonctionnement présente un déficit inférieur à celui du budget 2015 et se situe en dessous du 5 % du total des charges. Si cette limite était dépassée, la Commune devrait augmenter ses impôts. Le budget est sain même s'il est déficitaire et la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2016.

Point 3

Investissements 2016 et rapports de la Commission financière

Le budget d'investissements 2016 est affiché à l'écran et lu par M. Michel Grivel. Les nouveaux investissements, grisés à l'écran, s'élèvent à Fr. 510'000.00, avec des investissements reportés pour Fr. 1'770'000.00, des revenus estimés pour Fr. 373'375.00 et un résultat de Fr. 1'396'625.00.

M. le Président donne des précisions sur les chiffres qui figurent à l'écran et qui n'ont pas été mentionnés. Il s'agit d'investissements votés lors des années précédentes, partiellement dépensés et par encore terminés.

La parole est redonnée à M. Broye qui rappelle que selon l'article 97 de la Loi sur les communes, la Commission financière donne son préavis sur l'impact financier de chaque projet et analyse le but de la dépense et son plan de financement. La Commune dispose des capacités financières suffisantes pour réaliser ces investissements. La Commission financière émet un préavis positif sur le total des investissements et aussi sur chacun des projets présentés individuellement. Il précise que la dette par habitant est de Fr. 431.60, ce qui est modeste par rapport à la dette moyenne des autres communes du canton qui s'élève à Fr. 1'756.00. Le taux d'impôt communal est de 0.75. Il se situe dans la moyenne des communes gruériennes et reste un taux intéressant. Dans la progression des charges, il rappelle que nous sommes de plus en plus confrontés à des charges qui sont liées à la régionalisation, par exemple au niveau du Service social de la Gruyère. En dix ans, les dépenses mises à la charge de la Commune ont été multipliées par 3 ou 4, alors que la population n'a augmenté que de 20 %. De ce fait, les dépenses locales sont de plus en plus réduites, mais selon la Commission financière il est important de continuer à investir dans la Commune, raison pour laquelle son préavis est positif.

La présentation de la planification des investissements de 2016 à 2021 est affichée à l'écran et lue par M. Michel Grivel.

Il est procédé à la présentation des nouveaux investissements :

- Epuration et station de pompage « En Redon » Fr. 250'000.-

M. Jean-Claude Balmer prend la parole et explique que le but est de poursuivre la mise en séparatif de l'ensemble de la Commune. La dernière zone faite en 2015 a été le quartier de Malamoillie. Il reste encore des secteurs à épurer dont deux qui sont situés hors zone du PGEE, soit dans le secteur d'Avry-devant-Pont avec la partie En Redon et la partie du Pavillon. Dans un premier temps, il faudra faire une station de pompage sur le bord du lac, En Redon, pour raccorder les 6 maisons existantes. Ces eaux usées seront pompées sur la partie supérieure située en dessous du restaurant Le Vignier. Le tout partira ensuite en gravitaire vers la STEP de Vuippens. Par la suite et dans un investissement futur, nous allons reprendre les eaux du Pavillon sur ce projet.

Le Président précise qu'il y a une erreur sur le diaporama affiché et que c'est bien un investissement de Fr. 250'000.00 qui fait l'objet de ce sujet d'épuration.

M. Pierre Aviolat demande quel est le prix moyen du raccordement par habitation dans l'ensemble de la Commune. M. Balmer lui répond qu'il n'a malheureusement pas de réponse précise quant au prix moyen par rapport au reste de la Commune. Etant donné qu'il s'agit d'un PGEE hors zone, ce montant a été calculé par un bureau d'ingénieurs mandaté pour le faire. Le calcul découle notamment du nombre de pièces par maison. Les deux secteurs devront être raccordés au fur et à mesure et cet investissement est financé par la réserve sur le compte de l'épuration.

M. Marcel Sottas demande quelle est la part prise en charge par la Commune et par les privés. M. Balmer répond que le collecteur principal est entièrement pris en charge par la Commune. Par contre les privés devront payer une taxe de raccordement au collecteur ainsi que le raccordement depuis leur villa jusqu'à la chambre du collecteur. M. Sottas demande également comment cela se passe pour le raccordement de la partie du haut, soit près du garage Dougoud. M. Balmer répond que cette zone est déjà en séparatif.

Comme il n'y a pas d'autre question, cet investissement est passé au vote.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 5 abstentions

- Adduction d'eau avec défense incendie « En Redon » Fr. 60'000.-

M. Balmer reprend la parole concernant l'adduction d'eau sur la partie de Redon. Actuellement il y a une hydrante à la hauteur du Vignier et il faut descendre jusqu'au bord du lac avec une conduite principale pour en poser une sur la partie basse. On profite de faire ces travaux en parallèle avec les travaux d'épuration, ce qui coûtera ainsi moins cher. C'est surtout pour avoir une défense incendie sur la partie basse, car actuellement, selon une information des pompiers, pour un exercice de feu dans cette zone, il faut 1 heure et quart pour avoir de l'eau depuis le pompage du lac. D'ailleurs sur les plans d'Avry-devant-Pont datant de 1974, une défense incendie était déjà prévue En Redon mais n'a jamais été réalisée. Aussi, les privés sont actuellement raccordés à l'eau par un tuyau d'un quart de pouce, ce qui est en-dessous des normes de 2 ou 2¼ pouces. On va ainsi profiter de réalimenter les privés qui viendront sur cette future conduite. Cet investissement de Fr. 60'000.00 sera pris sur le compte courant communal.

M. François Barras demande s'il reste encore beaucoup de zone sans épuration et sans hydrante ? M. Balmer répond que pour l'épuration, il reste la partie depuis Charmont jusqu'au Vignier, sur le secteur d'Avry-devant-Pont, qui devra aussi être faite plus ou moins à court terme, mais aussi en fonction des réserves communales du compte épuration. Pour l'adduction d'eau et la défense incendie, on est assez bien loti, sauf pour la partie Redon, raison pour laquelle on profite des travaux assez périlleux et en côte pour lier l'épuration et l'adduction d'eau. Il restera aussi peut-être la zone du terrain de football.

M. Pierre Aviolat demande si on descend jusqu'au bord du lac avec l'adduction d'eau, que ce n'est pas pour d'autres constructions que l'éventuel port ? M. Balmer lui répond qu'il n'y a pas d'autre projet que le port, que cette zone est hors PGEE et hors zone à bâtir.

M. Antoine Gremaud demande s'il y a un entretien particulier pour ce « bras » vu qu'il descend vers peu de consommateurs. Par exemple si tous les utilisateurs sont absents en même temps, est-ce que cela peut altérer la qualité de l'eau. M. Balmer répond que ce ne sera pas un bras mort, car il y aura une alimentation et une distribution quasiment au pied de l'hydrante, donc pas d'eau qui stagne dans la conduite.

M. Jean-Jacques Reynaud demande s'il serait possible d'installer des WC publics. M. Balmer répond que ce n'est pas prévu pour le moment dans ce secteur, qu'il y en a déjà à la parcelle de la pêche et dans le secteur du port du Bry. Le Conseil communal n'en voit pas l'utilité car il n'a pas eu de demande dans ce sens.

Comme il n'y a plus de question, l'objet est passé au vote.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, 1 refus et 2 abstentions

- Entretien des routes : Fr. 200'000.-

M. Félix Morard prend la parole et présente les trois projets dont la construction de ralentisseurs sur la route de Russille et sur la Route de l'Étrety qui mène au camping, la réfection d'une partie de cette route et la réfection du bitume de la route située derrière le garage Dougoud et qui mène chez M. Lakehal. Sur cette route, il reste environ 20 à 30 mètres qui ne sont pas bitumés. Lors de pluies abondantes, l'eau ruisselle et apporte des gravats devant la propriété. Il y a aussi une utilité pour le déneigement d'avoir une route bitumée.

M. Morard explique la raison de la décision de la pose de ces ralentisseurs, cela fait suite à la revendication des habitants du quartier. Le Conseil communal a donc fait une étude de faisabilité avec la pose de radar du TCS pour le contrôle de la vitesse et la pose de ralentisseurs amovibles et provisoires.

M. Jean-Jacques Reynaud ne comprend pas l'utilité d'un ralentisseur dans la montée de Russille, soit avant le virage qui oblige déjà à ralentir, car en hiver plus personne ne pourra monter par là étant donné que cette route n'est pas salée. M. Morard répond que, dans la pratique, il y en faut un pour chaque voie de circulation. M. le Président explique que ces ralentisseurs ne peuvent pas être mis où l'on veut, que lors de la mise à l'enquête leurs emplacements ont été imposés par le Service des ponts et chaussées et qu'aucune opposition n'a été formulée.

M. Chris Gabriel demande ce que coûtent les ralentisseurs provisoires et les fixes. M. Morard répond que les éléments provisoires coûtent environ Fr. 700.00 à 800.00 et qu'ils sont posés par les employés communaux alors que pour les fixes, il faut compter environ Fr. 6'000.00. Les ralentisseurs amovibles ne sont pas très solides, il faut les remplacer tous les 3 ou 4 ans, surtout sur ce genre de route au trafic important.

M. Bernard Morard confirme que selon lui, sur la route de Russille, ils sont mal placés et qu'en hiver on ne pourra plus monter puisqu'il faut de toute façon ralentir avant le virage.

M. Pierre Aviolat demande s'ils seront annoncés par un panneau de signalisation et qu'elle est la limitation de vitesse sur ce tronçon ? M. Morard confirme qu'ils seront signalés et que la limite est fixée à 50 km/h. M. Aviolat demande si à 50 km/h on peut passer dessus sans risque pour l'automobiliste et le véhicule. M. Morard répond que oui, car leur hauteur est d'environ 10 cm.

M. Richard Fragnière dit qu'il faut faire diminuer le trafic devant l'école d'Avry en mettant par exemple la route en sens unique. M. le Président répond qu'il y a la problématique d'une analyse globale qui doit se faire sur l'ensemble de la Commune. M. Yvan Maillard intervient et explique que dès l'approbation du nouveau PAL, cette étude pourra se faire et que le Conseil communal est conscient des problèmes de la sécurité, à différents endroits.

M. Marcel Sottas revient sur le fait qu'un ralentisseur dans la montée est une aberration car il est de toute façon impossible de rouler à 50 km/h dans la Commune et que si on met des gendarmes couchés partout, ça ne sera plus possible. M. Morard répond que nous avons reçu 21 signatures pour agir dans ce secteur. M. le Président rappelle que le ralentisseur a un effet dans les deux sens et pas seulement à la montée.

Mme Catherine Merian signale que sur cette route les gens ne roulent pas lentement. Les résultats du radar TCS ont démontrés quelques 600 véhicules par jour avec des pointes de vitesse allant jusqu'à 78 km/h. La vitesse moyenne n'est en tout cas pas de 30 km/h.

M. Jean-Claude Bussard demande si avec la pose des ralentisseurs provisoires, on a pu remarquer que cela fait réellement ralentir les véhicules. M. Morard répond que d'après les riverains oui et que c'est la raison pour laquelle il a été décidé d'en poser des fixes, et ce également en direction du camping.

M. Steve Rime dit qu'il ne faut pas oublier que la route de l'Étrety fait partie de la route du « Sentier du lac » et qu'il y a beaucoup de personnes à pied, et qu'effectivement les ralentisseurs font ralentir les automobilistes.

M. Jean-Jacques Reynaud intervient concernant la signalisation au départ de cette route de l'Étrety. Il y a des signaux d'interdiction de circuler alors qu'il y a le camping et un restaurant. Légalement les gens n'auraient pas le droit de descendre, il faut donc remplacer les signaux actuels par une impasse. M. Morard lui répond qu'une démarche a été faite auprès de la Justice de paix à propos de ce signal d'interdiction de circuler. Il n'existe aucune trace de l'autorisation de la pose de cette interdiction et il pense que cela avait été fait d'entente entre le propriétaire du camping de l'époque et le Conseil communal de Gumefens, afin de limiter le trafic sur cette route. Le Conseil communal en prend note et les panneaux seront enlevés et remplacés.

Pour la suite du projet, M. Félix Morard explique que cette route est dans un état de destruction avancée, il y a des affaissements latéraux, des fissures centrales et les récepteurs d'eau sont à côté de la route et n'ont plus de fonction. Le coût estimatif de cette réfection, qui va de la fin de la descente jusqu'à la hauteur du parking s'élève à environ Fr. 175'000.00.

M. Pierre Aviolat demande ce qu'il en est de l'étude de faisabilité d'un rond-point comme mentionné dans le journal communal et où se situera exactement ce rond-point ? M. le Président répond qu'il y a effectivement un problème qui va se poser concernant l'accès à la route cantonale et que le solde de l'investissement non utilisé était prévu pour commencer une étude par rapport à un giratoire. Deux propositions ont été déposées aux Services de l'Etat pour demander de déplacer l'accès au lac, lesquelles ont été refusées. On doit maintenir l'accès là où il est. C'est la Commune qui a l'obligation de faire les aménagements pour les accès en dessous de la route. Cet axe étant très dangereux, l'idée était de demander une étude pour un giratoire sur la route cantonale afin de sécuriser le carrefour.

M. le Président précise que le Conseil va ré-aborder le Service des routes pour contrôler si on peut mettre qu'un seul ralentisseur à la route de Russille.

M. Chris Gabriel dit que dans certaines communes comme Vaulruz, il y des radars indicatifs et que cela fait prendre conscience de la vitesse à laquelle on roule, est-ce qu'une telle mesure a été imaginée à la route de Russille ? M. le Président l'informe qu'un radar a été posé à plusieurs reprises et à différents endroits. M. Gabriel parle d'un radar fixe qui a un réel effet.

Sous la réserve du contrôle auprès du Service des ponts et chaussées concernant le deuxième ralentisseur à la route de Russille, M. le Président propose de passer au vote ces investissements en bloc.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, 11 refus et 15 abstentions

Point 4

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2016

M. Olivier Schmutz demande des précisions quant à l'augmentation de 10 % pour le poste « administration ». M. Michel Grivel lui explique qu'il ne s'agit pas de charges réelles sur le personnel mais que cela concerne le chapitre « bâtiments administratif » et c'est dû à une imputation interne, suite à l'achat du terrain de l'Hoirie Lauper.

Comme il n'y a plus de question, les budgets sont passés au vote.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont acceptés à la majorité, 1 refus et 1 abstention

Point 5

Informations du Conseil communal

M. le Président informe que M. Nicolas Pittet a remplacé M. Yvan Bulliard auprès de l'édilité. M. Bulliard, qui s'est d'ailleurs excusé pour ce soir, est parti à la retraite. L'Assemblée applaudit M. Pittet pour sa nomination et pour remercier M. Bulliard.

La suite des informations concerne les investissements passés à l'Assemblée de printemps, dont la réfection du mur de l'école du Bry avec une photo avant et après les travaux. Une couche de peinture a été mise sur le nouveau mur pour éviter les problèmes de corrosion. La réfection des sentiers faite par la Protection civile est présentée par Yvan Maillard. Les divers chantiers avec les photos avant, pendant et après les travaux sont affichés à l'écran. Il y a l'accès à l'île d'Ogoz avec la création d'un escalier, la réfection et la consolidation du sentier au bord du lac au Bry, la création d'un sentier pédestre à la route de Russille. Ce sentier a été fait pour sécuriser la zone pour les enfants qui se rendent à l'école par cette route étroite et surtout pour toutes les classes qui vont faire des « classes vertes » dans la forêt au bout de la route.

Mme Ludmila Muschetti intervient concernant ces derniers travaux, elle trouve que la descente à la jonction des deux chemins, à la route de Russille après les nouveaux immeubles, est dangereuse et qu'il faudrait installer des petites traverses pour éviter de glisser. M. Maillard prend note de sa remarque et que des améliorations seront apportées.

M. Jean-Jacques Reynaud propose qu'on mette des balises ou des détecteurs devant et sur la longueur des billons posés à la route de Russille. M. Maillard lui répond que c'est prévu, qu'on attendait que l'écorce s'en aille pour pouvoir le faire.

M. Maillard poursuit l'explication des travaux avec la réalisation d'une rampe d'accès provisoire pour la mise à l'eau des bateaux près du Club de voile. Actuellement des discussions sont en cours pour trouver un arrangement avec le Groupe E et le Club de voile pour que tout se passe au mieux tant pour les utilisateurs de la rampe de mise à l'eau, que pour les membres du Club de voile et les baigneurs.

M. le Président reprend la parole et précise qu'il s'agissait surtout d'une information pour donner un aperçu des travaux qui figureront dans les comptes du printemps. Il s'agissait de l'opportunité d'engager la PCi. Pour ses travaux, on ne paie pas les heures de la Protection civile mais uniquement les heures des machines et des matériaux utilisés, le bois était d'ailleurs communal.

M. Laurent Liard dit que les travaux sur le secteur du Bry ont été bien faits et salue la qualité du travail exécuté. Par contre, il trouve que c'est une honte pour les travaux au Club de voile, le terrain a été massacré. Il avait demandé lors de la précédente Assemblée que quelqu'un qui s'y connaisse en bateau soit consulté, ce qui n'a pas été le cas. C'est du gaspillage d'argent. M. le Président lui répond que le Conseil prend note de sa remarque.

L'information suivante concerne les EMS. M. le Président informe que la plupart des communes avoisinantes ont déjà passé en Assemblée communale l'adoption de Statuts pour la création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens. A présent il y a un EMS à Sorens qui est toujours en bonne fonction. Il y a aussi l'EMS d'Humilimont où la Commune est partie prenante financièrement, mais dont le bâtiment devient vétuste et ne pourra plus être exploité ou avec des coûts astronomiques pour être rénové. Ce bâtiment est d'ailleurs loué et appartient à l'Etat. Les communes ont l'obligation de faire partie d'un EMS et la solution qui a été préconisée par la Préfecture est de faire une association, avec Bulle notamment, pour la création de nouvelles structures. Pour des raisons de timing, nous n'avons pas passé ces statuts qui étaient encore provisoires. Certaines autres communes ont quand même acceptés ces statuts provisoires et nous vous présenterons les statuts définitifs lors de la prochaine assemblée.

Pour le projet d'une « Commune unique » en Gruyère, M. le Président dit que tous les Conseillers communaux de la Gruyère ont été convoqués hier soir au CO de la Tour-de-Trême. En effet, la problématique de toutes les charges liées qui augmentent, les soucis de recrutement de certaines communes, les nécessités de regroupement ont donné naissance à l'idée d'une commune unique. Lors de la séance, il y a eu un vote consultatif des Conseillers, au titre de citoyen et le résultat sera communiqué ces prochains jours dans les journaux.

Pour le renouvellement du Conseil communal, lors des élections du 28 février 2016, les dates et les délais pour se présenter figurent dans le journal communal. Deux Conseillers ont déjà annoncé qu'ils se retirent et ne vont pas se représenter, il s'agit de Mme Marie-Claire Fragnière et M. Félix Morard. M. le Président les remercie déjà pour leurs années de service, car peu de communes ont pu maintenir un Conseil dans la collégialité et sans démission en cours de législature. Il souhaite d'ores et déjà la bienvenue à toutes les personnes intéressées.

Il explique qu'il ressent un décalage entre ce que le Conseil communal doit faire et ce que la Préfecture et les Services de l'Etat nous imposent. Le Conseil communal est la cheville ouvrière qui doit être auprès de la population, ce qui n'est pas forcément toujours agréable vu le peu de bonnes nouvelles à transmettre. Il dit aussi que la charge de travail du Conseil représente environ 400 heures par année et par personne, soit l'équivalent de 2 mois de travail à plein temps. Ces chiffres ne sont pas transmis pour démotiver les intéressés, mais il est important de se rendre compte de la situation et de ce que cette tâche implique.

Il transmet ensuite les horaires d'ouverture et de fermeture du bureau communal et de la déchetterie durant les fêtes.

Point 6

Divers

M. Jean-Claude Bussard demande si la commune a fait une estimation du coût pour la création du complexe sportif à la Tour-de-Trême. M. le Président répond que pour le moment le projet est bloqué, étant donné qu'il y a un recours en lien avec les partenaires privés que la Préfecture et le Comité voulaient choisir. A cause de ce recours, les communes ne connaissent pas encore les coûts. Même si une partie sera financée par des privés, l'investissement ainsi que les charges d'exploitation risquent très fortement d'occasionner des augmentations d'impôts. Si toute la population est favorable à ces investissements régionaux qui sont un plus pour la région, il faudra en assumer la conséquence qui sera l'augmentation des impôts pour une grande partie des communes. La problématique qu'il risque d'y avoir est que le centre bullois, qui est très fort, veut ce projet et les communes extérieures ne voudront pas, par exemple Haut-Intyamont a déjà annoncé son refus. Il faut savoir que ça ne sera pas voté par commune, mais par la population gruérienne, sur la base d'un référendum financier.

M. Pierre Broye intervient pour préciser ce qu'il a dit auparavant concernant les projets d'investissement. Il est important de faire des investissements à l'intérieur de la Commune, car à un moment donné on sera obligé d'avoir des réalisations régionales. Si lors de la prochaine législature il n'y a pas d'investissements faits pour valoriser ce que l'on a dans la Commune, tout cet argent sera mis dans des pots communs et utilisé pour la Gruyère.

M. le Président précise que c'est aussi pour cela que le Conseil communal était assez pressé de réaliser la rénovation de la HAP, car il ne faut pas croire que la Commune unique va favoriser la rénovation des bâtiments existants pour chaque commune.

M. Chris Gabriel intervient concernant le recyclage des plastiques qui est mis au point par l'entreprise Andrey transports, est-ce que c'est une solution qui a été étudiée par la Commune ? M. Marcel Schmutz répond qu'on a reçu un dossier et qu'il faut savoir que cela va coûter aux citoyens Fr. 22.00 pour les 10 sacs de 60 litres. Le Conseil communal ne s'est pas encore positionné.

M. Jean-Jacques Reynaud intervient et dit qu'on sait que cela a un coût, mais qu'avec une commune de presque 2'000 habitants il faudra bientôt penser au développement durable. Il demande qu'on réfléchisse pour améliorer le tri, même si cela coûte quelque chose. M. le Président précise qu'il y a une entente concernant les déchets avec les communes jusqu'à Riaz, ce qui influence aussi le volume des déchets. Il faut donc voir ce que vont faire les autres.

M. Yvan Crettenand s'interroge concernant le din métallique posé à la route du Gibloux à Gumefens, car il est très dangereux. M. le Président répond que la Commune est déjà intervenue, le din va être scié et remplacé par un piquet et la barrière abaissée.

M. Louis Gremaud demande s'il y a une autorisation pour mettre des pancartes avant les votations, car une pancarte a été posée en bas de la route de Russille et masquait totalement la visibilité. M. le Président lui répond que la Préfecture a précisé des règles pour les pancartes, en lien avec leur distance à la route. Sauf erreur, la police ou les cantonniers devait faire le tour et enlever celles qui posaient problème.

M. René Bifrare demande ce qu'il en est des sources communales, étant donné que les sources privées sont basses suite à une faible pluviométrie cette année. M. Balmer répond qu'elles sont basses également, cela fait 30 ans que l'on n'avait pas vu cette situation. Le PSG1, donc le puits sous le Gibloux qui alimente normalement 160 litres/minute est actuellement entre 105 et 110 lt/min. La source gravitaire des Monts donne un faible 40 lt/min et là-dessus il y a encore un droit d'eau de 20 lt/min. L'investissement qui avait été fait avec le captage du RFSM en collaboration avec notre Commune nous apporte un grand soulagement en eau. Jusqu'à ces derniers temps on a réussi à alimenter la Commune en général, les sources du RFSM transitent de toute façon par le réservoir de Gumefens, Le Bry est alimenté uniquement par l'ACAPE, donc par le réservoir de Gumefens et pour Avry on arrive juste à être alimenté par le puits sous le Gibloux. La situation est assez critique même s'il a un peu plu ces derniers jours. Il répète que c'est un avantage d'avoir fait les travaux avec le RFSM.

M. Daniel Savary pose la question concernant la coupe d'arbre qui a été faite sur la parcelle communale de l'ancien hospice à Avry, si un réaménagement pour replanter des arbres est prévu. M. Marcel Schmutz dit que cela concerne le bâtiment de la Cornache et des érables champêtres seront replantés au printemps. Les anciens arbres étaient tous malades, pourris au milieu et devenaient dangereux.

M. Jean-Jacques Reynaud reprend la parole pour dire qu'on arrive en fin de législature et qu'avec les 400 heures annuelles que les Conseillers consacrent à la Commune, c'est le moment de dire merci au nom de tous les citoyens. Que cinq ans avec le même Conseil communal c'est super et que la disponibilité des Conseillers est toujours bien présente. Il espère qu'il y aura encore du monde qui va s'investir et demande à l'assemblée d'applaudir l'actuel Conseil. M. le Président le remercie de cette remarque, car il est vrai que certains soirs on préférerait faire autre chose plutôt que débattre un sujet qui ne nous concerne pas personnellement.

M. Raoul Cardinaux propose que la Commune donne la route là où l'on a posé la barrière de Thusy aux habitants qui habitent plus bas, afin d'éviter d'avoir tout à coup une deuxième barrière. M. le Président prend note de cette idée. De toute façon, le sujet devra être passé en vote en Assemblée étant donné qu'il s'agit du domaine public et que par principe on ne peut pas le vendre.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clôt l'Assemblée en remerciant tous ses collègues du Conseil communal qui lui accordent sa confiance, l'administration, l'édilité et également toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune. Il présente à tous ses meilleurs vœux et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

M. Jean-Claude Balmer termine en remerciant chaleureusement M. le Président pour tout le travail qu'il fait et le temps qu'il consacre à la Commune, et cela sans compter ses heures.

L'Assemblée est levée à 21h45

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal, elle a été corrigée en fonction de l'erreur d'affichage du point 3. Investissements 2016 /Epuraton et station de pompage « En Redon » Fr. 250'000.-

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 18 janvier 2016

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare